

Arrêté N°2024 - 1089

Abrogeant l'arrêté n°2023-1231 Interdisant l'accès à la plateforme inférieure de l'Esplanade de la Rénovation sis au boulevard Amédée CLARA, dans le cadre de travaux de réhabilitation de la structure en bois

Le Maire de la Commune du Gosier, Madame Liliane MONTOUT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2131-1, L. 2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et à la simplification des polices des immeubles, locaux et installations ;

Vu le règlement sanitaire départemental de la Guadeloupe ;

Vu l'arrêté municipal n°2023-1231 Interdisant l'accès à la plateforme inférieure de l'Esplanade de la Rénovation sis au boulevard Amédée CLARA, dans le cadre de travaux de réhabilitation de la structure en bois ;

Considérant que les travaux de réhabilitation de la plateforme en bois de l'Esplanade de la Rénovation ont été réalisés ;

Considérant que l'accès à l'Esplanade peut de nouveau être autorisé au public ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les dispositions pour assurer l'ordre, la sécurité et la salubrité ;

ARRÊTE

Article 1 - L'accès à la plateforme inférieure de l'Esplanade de la Rénovation sis au boulevard Amédée CLARA est autorisé au public, à compter de la notification du présent arrêté.

Article 2 - L'arrêté n°2023-1231 est abrogé.

Article 3 - Le présent arrêté sera affiché en mairie du Gosier dans les espaces prévus à cet effet, ainsi que sur le lieu d'intervention.

Article 4 - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur Général Adjoint du Département Aménagement du Territoire, des Infrastructures et du Développement Durable, Monsieur le Directeur de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise, chacun en ce qui le concerne, à :

- Monsieur le Directeur Territorial de la Police Nationale,
- Monsieur le Sous-Préfet,

A Gosier, le 03 JUIN 2024

Le Maire

Liliane MONTOUT

